

Séance publique du 9 juillet 2007

Délibération n° 2007-4242

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Réaménagement de la place Roger Salengro - Demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le réaménagement de la place Roger Salengro à Décines Charpieu est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) communautaire.

Dans le cadre de la politique des centralités engagée par la Communauté urbaine, cette dernière et la commune de Décines Charpieu ont souhaité mettre en œuvre une stratégie active de revitalisation du centre-bourg avec pour principaux objectifs :

- le renforcement de la centralité commerciale, notamment le long des axes structurants (Jean Jaurès - Fraternité),
- le développement d'une offre résidentielle diversifiée sur le centre permettant de renforcer la structure urbaine existante,
- la mise en œuvre d'un projet urbain cohérent sur le secteur d'urbanisation future de Champollion,
- la valorisation des espaces publics centraux tout en restant à l'échelle de la commune,
- la diversification des modes de transports pour assurer la réponse aux besoins des habitants de Décines Charpieu.

La réalisation de la ligne de tramway LEA, la création de la ZAC de la Fraternité ainsi que le projet de requalification de la place Salengro offrent l'opportunité de développer pour la commune de Décines Charpieu un projet urbain pour son centre en s'appuyant sur les opérations déjà initiées qui s'inscrivent dans le cadre du projet de corridor urbain de LEA et de revitalisation des centres.

Afin de préserver les conditions de développement du centre de Décines Charpieu, un périmètre d'études a été d'instauré par délibération du conseil de Communauté en date du 10 juillet 2006.

Dans ce contexte, une étude de cadrage urbain a été menée au second semestre 2006.

Cette étude urbaine et paysagère propose un principe d'aménagement de la place qui pourrait faire l'objet de 3 phases :

- phase 1 : le parvis de la mairie. L'aménagement consiste en l'élargissement de l'accès à l'entrée principale de la mairie par un escalier couplé à une rampe ; la suppression de la voie de circulation longeant la façade nord de la mairie ; la création d'une circulation piétonne et l'aménagement paysager des deux espaces latéraux à la mairie,
- phase 2 : la place Roger Salengro. L'aménagement consiste en un regroupement au nord de la place du marché alimentaire sur une zone de stationnement plantée. L'espace libéré permet l'aménagement d'un espace de transition végétalisé (espace de repos et de détente longé par la traversée piétonne de la phase 1),
- phase 3 : à plus long terme, cette phase nécessite la requalification de la rue Jean Macé. Elle inclut le réaménagement du parvis de la salle Le Toboggan dans la palette des matériaux de la place ainsi que la requalification de la rue Champollion après construction de nouveaux bâtiments. Cette phase nécessitera des acquisitions foncières.

Les phases 1 et 2 représentent un investissement estimé aujourd'hui à 2 M€ TTC.

A partir de cette étude urbaine, la direction de la voirie assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération de requalification de la place Roger Salengro.

La maîtrise d'œuvre de l'opération sera assurée par la direction de la voirie en conception et en réalisation.

Conformément à la programmation pluriannuelle des investissements, la conception du projet sera réalisée sur l'année 2007 et le début de l'année 2008.

Les frais d'études liés à cette opération sont estimés à 50 000 € TTC pour 2007.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 4 juin 2007 et du bureau le 18 juin 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'individualisation partielle de l'autorisation de programme déplacements urbains, opération Décines Charpieu - réaménagement de la place Roger Salengro pour un montant de 50 000 € TTC.

2° - Les dépenses seront réalisées en 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,